

Délibération n°49.3

Effectif légal du conseil
communautaire :
61

Nombre de conseillers
en exercice :
61

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
53

Nombre de votants :
53

Date de convocation :
9 décembre 2019

Date d'affichage du
compte-rendu :
23 décembre 2019

Objet :
**Rapports annuels retraçant
l'activité des EPCI auxquels
RLV adhère :**
- Syndicat
Intercommunal
d'Electricité et de Gaz
du Puy-de-Dôme (SIEG
63) : rapport d'activités
2017

L'AN deux mille dix-neuf le lundi 16 décembre, le conseil communautaire, convoqué le 9 décembre 2019 s'est réuni à l'Arlequin à Mozac, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Jean-Christophe GIGALT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Françoise LAFOND, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, Mme Agnès MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Jean-Philippe PERRET, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Jacques VIGNERON, **titulaires.**
Mme Marie-Christine VALLENET, **suppléant.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Gabriel BANSON, *a donné pouvoir à* M Christian ARVEUF
- M Claude BOILON, conseiller communautaire unique de CHAPPES, remplacé par Mme Marie-Christine VALLENET, conseiller communautaire suppléant
- M Pierre CERLES, *a donné pouvoir à* M Jacquie DIOGON
- M Lionel CHAUVIN, *a donné pouvoir à* Mme Marie CACERES
- M Philippe GAILLARD, *a donné pouvoir à* M Yves LIGIER
- Mme Catherine HOARAU, *a donné pouvoir à* M Jean-Maurice HEINRICH
- M Didier IMBERT, *a donné pouvoir à* Mme Anne-Karine QUEMENER
- Mme Marie-Pierre LORIN, *a donné pouvoir à* Mme Annick DAVAYAT
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir à* Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- M Thierry ROUX, *a donné pouvoir à* M Daniel GRENET
- Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir à* M Jean-Pierre HEBRARD

Absents :

- M Jacques LAMY
- Mme Régine PERRETON,
- M Vincent RAYMOND
- Mme Marie-Hélène SANNAT
- Mme Catherine VILLER-MICHON
- M Nicolas WEINMEISTER
- M Pierre PECOUL et son pouvoir pour Mme Emilie LARRIEU

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Marie CACERES

**Rapport n°49.3 - Rapports annuels retraçant l'activité des EPCI auxquels RLV adhère :
Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG 63) :
rapport d'activités 2017**

Vu l'arrêté préfectoral n°17-02555 portant transformation de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans (RLV) en communauté d'agglomération,
Vu l'arrêté préfectoral n° 18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),
Vu l'article L.5211-39 du CGCT, faisant obligation au président du SIEG du Puy-de-Dôme d'adresser chaque année aux Présidents des EPCI adhérents ou aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Considérant le rapport annuel 2017, transmis par le SIEG du Puy-de-Dôme,

Le conseil communautaire sur proposition du Président, prend acte du rapport d'activité, annexé, établi par le SIEG du Puy-de-Dôme, pour l'exercice 2017.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 17 décembre 2019***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Syndicat Intercommunal d'Electricité et de gaz



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

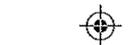


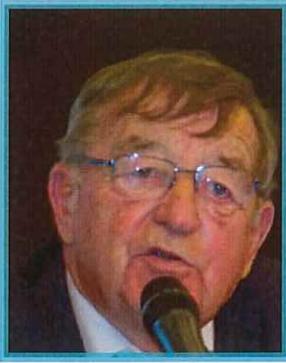
Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20191216-DELI20191216493
-DE
Date de télétransmission : 07/01/2020
Date de réception préfecture : 07/01/2020

Ce 16 déc - RAPPORT 49-3



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20191216-DELI20191216493
-DE
Date de télétransmission : 07/01/2020
Date de réception préfecture : 07/01/2020





ÉDITO DU PRÉSIDENT

Chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,

2017 a été une année pleine de changements pour le Syndicat d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme. A l'instar d'ERDF devenue ENEDIS, notre syndicat a profité de la dynamique impulsée par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies pour adopter la marque Territoire d'Énergie au mois de mars. Cependant avant de dompter celle-ci et nous l'approprier pleinement, il se peut qu'il se passe quelques temps, la résistance au changement prenant parfois le pas sur les initiatives pertinentes.

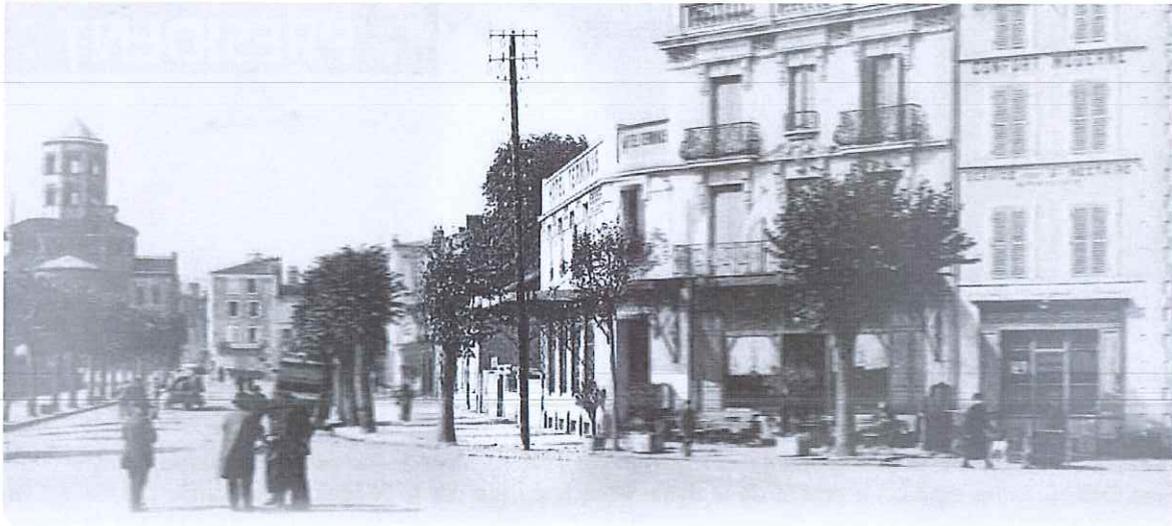
S'il est vrai que nos missions restent sensiblement les mêmes depuis des années, elles n'en sont cependant pas moins essentielles et je suis certain que nous excellons dans l'exercice de celles-ci. Je n'ai jamais souhaité diversifier à outrance les actions menées par notre syndicat car je crois en la compétence et la connaissance des équipes qui l'animent et je souhaite continuer à apporter la meilleure des expertises dans les domaines que nous maîtrisons. Aménager le territoire en modernisant, en sécurisant, en renforçant et en réalisant des extensions des réseaux de distribution publique d'électricité et des réseaux d'éclairage public, tout en s'assurant de l'exploitation et de l'entretien des foyers lumineux d'éclairage public, est la mission que j'aime à présenter et défendre pour notre structure.

Toutefois, la force du SIEG, du Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, devrais-je écrire, réside dans sa capacité d'adaptation aux éléments extérieurs et cette année a pu encore démontrer notre agilité dans ce domaine. En effet, nous avons réalisé une réforme, en profondeur de nos statuts, en intégrant la communauté urbaine de Clermont-Ferrand et en regroupant toutes les autres communes dans des secteurs intercommunaux d'énergie. Notre comité syndical habituellement composé de près de 290 membres a été largement remanié par ces changements et ce sont désormais 142 membres qui sont appelés à siéger. Nous en avons profité pour intégrer une nouvelle compétence optionnelle au titre des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et il n'a pas fallu longtemps pour que nous exercions dans ce domaine en attribuant, au cours du mois de décembre, un accord-cadre à un acteur économique chargé de déployer une centaine de bornes de recharge sur le département au cours des 4 années à venir.

A propos d'avenir ... en reposant sur un « modèle national » élaboré en 1992 entre la FNCCR et EDF, alors établissement public, la plupart des concessions d'électricité est aujourd'hui encore engagée pour quelques années avec ENEDIS et EDF. De longues négociations ont été nécessaires à la FNCCR, France Urbaine, EDF et ENEDIS afin d'élaborer un nouveau modèle national, plus à même de répondre aux enjeux actuels de ces concessions en y intégrant les enjeux de la transition énergétique bien évidemment. La signature de cet accord-cadre national est intervenue en toute fin d'année 2017. Bien que le SIEG du Puy-de-Dôme ait signé en février 1993 un contrat de concession d'une durée de 35 ans qui lui permettrait d'attendre 2028 pour renouveler son contrat, il nous faut faire preuve de discernement et étudier les avantages que nous procurerait ce nouveau modèle, tout en étant pleinement conscient des concessions qu'il nous imposerait et engendrerait. Soyez assurés que nous mettrons, encore une fois, tout notre savoir-faire à l'analyse de cette opportunité !

Je vous souhaite Mesdames, Messieurs, une excellente lecture de ce rapport d'activité.!

Bernard Veissière
Président du SIEG du Puy-de-Dôme



Un peu d'histoire...

Propriétaire du réseau public d'électricité basse et moyenne tension, le SIEG représente les collectivités du Puy-de-Dôme et exerce le contrôle des distributions d'énergie électrique dans tout le département. Il intervient en électrification sur les communes rurales et réalise les aménagements esthétiques sur certaines communes urbaines. Il effectue également des travaux neufs et d'entretien sur les réseaux d'éclairage public et sur d'autres réseaux privés des collectivités locales.

L'électrification « en surface » des campagnes du Puy-de- Dôme s'est réalisée pour sa plus grande partie entre les années 1923 et 1931. A cette époque, elle était l'œuvre de 146 communes et de 32 syndicats intercommunaux d'électrification qui s'étaient constitués à cet effet. Sous le régime de la concession, 200 contrats de délégation du service public avaient été signés avec des sociétés spécialisées dans la distribution de l'électricité (Compagnie Hydroélectrique d'Auvergne, l'Energie Industrielle...).

Par la suite, l'augmentation des consommations et la nécessité d'interconnecter les réseaux ont amené les sociétés distributrices à se regrouper dans de grandes compagnies nationales, ce qui a abouti à la nationalisation de l'électricité et du gaz (loi du 8 avril 1946).

Face à ces nouvelles responsabilités, les collectivités locales ont décidé de se regrouper. C'est ainsi qu'est né le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de- Dôme, institué par l'arrêté du 14 mars 1947. Il regroupait alors les 32 syndicats mis en place depuis 1923, appelés désormais « primaires » et 120 communes « isolées ». Les arrêtés préfectoraux des 17 juin 1947, 21 juin 1949 et 10 mars 1953 ont officialisé l'adhésion de toutes les autres communes « isolées » au SIEG. Puis, la révision des statuts en 2007 a entraîné la dissolution des 32 syndicats. Les communes qui en étaient issues ont directement adhéré au SIEG et se sont regroupées en 28 secteurs intercommunaux.



SOMMAIRE

LE SIEG

4 - 7

REVISION DES SATUTS
STRUCTURE/ORGANISATION
TERRITOIRE
MAITRISE D'OUVRAGE

LA CONCESSION

8 - 17

PATRIMOINE
USAGERS
TARIFS
CONTROLE
QUALITE

LES FAITS MARQUANTS

18 - 19

CONFERENCE DEPARTEMENTALE
CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE
GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE
MARCHE DE TRAVAUX ER/EP/ENT 2017
USéRAA ET TEARA...

LES TRAVAUX

20 - 26

ELECTRIFICATION RURALE
ECLAIRAGE PUBLIC
FACE
PROGRAMMES
BUDGET

LES FINANCES

27 - 29

LE SERVICE
LE BILAN :
- RECETTES
- DÉPENSES

INFORMATIONS

30 - 36

ACTES ADMINISTRATIFS
AGENDA
GLOSSAIRE

LE SIEG

RÉVISION DES STATUTS

Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ÉLECTRICITÉ et de GAZ du Puy-de-Dôme a été créé par arrêté préfectoral du 14 mars 1947, modifié les 17 juin 1947, 21 juin 1949, 10 mars 1953, 21 avril 2005, 21 décembre 2005, 21 décembre 2007, 18 décembre 2008, 22 mars 2010, 20 janvier 2011, 9 mai 2011, 16 novembre 2012, 11 décembre 2012 et 27 septembre 2013.

L'évolution de la législation et de la réglementation, et plus particulièrement la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part, et le renforcement de la coopération intercommunale, notamment dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale arrêté le 30 mars 2016 d'autre part, modifient sensiblement les membres du SIEG du Puy-de-Dôme et les compétences qu'il est susceptible d'exercer pour ses adhérents.

La modification des statuts réalisée en 2017, s'avérait indispensable afin d'assurer au Syndicat la sécurité juridique de ses interventions pour les collectivités adhérentes et au profit des usagers des services publics locaux.

LES POINTS SAILLANTS

- Intégration de la Communauté Urbaine de Clermont-Ferrand qui représente et se substitue aux 21 communes de l'ex-agglomération membres du SIEG.
- Création de treize secteurs intercommunaux d'énergie au titre de la compétence obligatoire de distribution d'électricité et regroupement de toutes les communes dans des secteurs.
- Modification des principes de représentation des collectivités membres au titre de la compétence obligatoire et des compétences optionnelles (Éclairage Public, IRVE et Gaz)
- Ajout de la compétence optionnelle au titre des infrastructures de charge pour les véhicules électriques.

Délibération de demande d'approbation des statuts

Réunis en comité syndical le 25 mars 2017, 130 délégués ont approuvé cette demande de modification statutaire. La consultation des membres a été réalisée à la suite de cette réunion.

Approbation des statuts par arrêté préfectoral

L'arrêté préfectoral n° 1701599 du 8 août 2017 a constaté la majorité qualifiée requise atteinte et a prononcé l'adoption des nouveaux statuts du SIEG du Puy-de-Dôme.

Réunion de secteurs

Afin de mettre en place le comité syndical issu de cette réforme statutaire, 14 réunions de secteurs ont été organisées entre le 16 octobre et le 3 novembre. Ce fut l'occasion de procéder à une présentation du SIEG du Puy-de-Dôme et à la désignation des délégués siégeant au Comité Syndical.

Mise en place du Comité Syndical

Lors de la réunion du comité syndical du 25 novembre, les élections du Président, des Vice-Présidents et des membres du Bureau ont été réalisées et les désignations aux commissions CAO, CCSPL, CTE et diverses instances ont été faites.

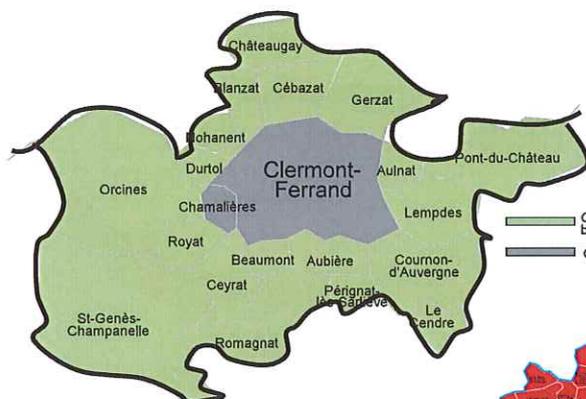
LE SIEG

TERRITOIRE

CARTE DES SIE



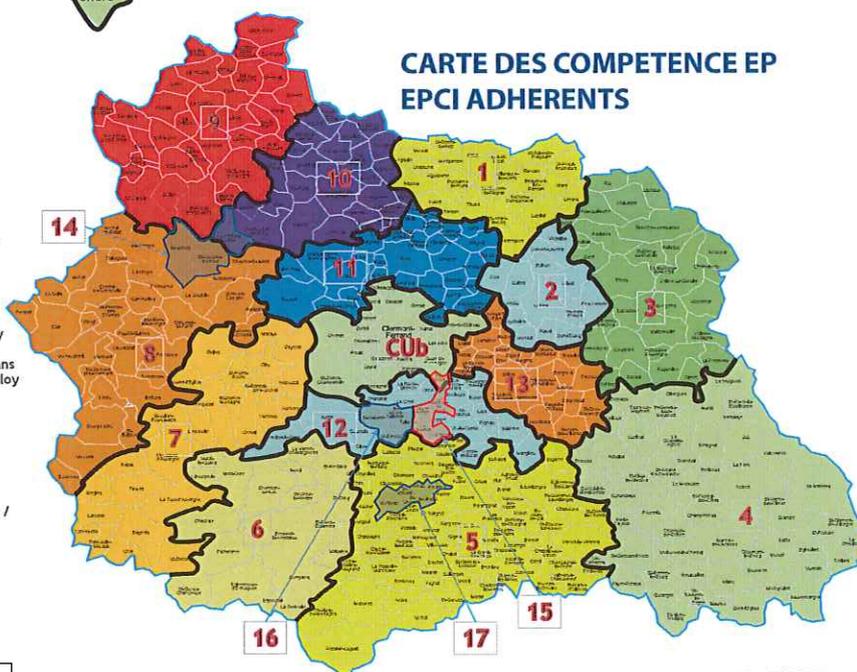
CARTE DES COMPETENCE EP
SECTEUR D'ECLAIRAGE URBAIN DE CLERMONT



Communes ayant transféré la compétence au SIEG dont une partie des biens n'est pas reprise par Clermont Auvergne Métropole
Communes n'ayant jamais transféré la compétence au SIEG

CARTE DES COMPETENCE EP
EPCI ADHERENTS

- E.P.C.I. à fiscalité propre :
- Cub : Clermont Auvergne Métropole
 - 1 : Plaine Limagne
 - 2 : Entre Dore et Allier
 - 3 : Thiers Dore et Montagne
 - 4 : Ambert Livradois Forez
 - 5 : Agglo Pays d'Issoire
 - 6 : Cté de Cnes du Massif du Sancy
 - 7 : Dômes Sancy Artense
 - 8 : Chavanon Combrailles et Volcans
 - 9 : Cté de Cnes du Pays de Saint Éloy
 - 10 : Combrailles Sioule et Morge
 - 11 : Riom Limagne et Volcans
 - 12 : Mond' Arvene Communauté
 - 13 : Billom Communauté
- Autres E.P.C.I. :
- 14 : SIRB
 - 15 : SI de Chadieu
 - 16 : SIVOM Région de St Amant Tde / St-Saturnin
 - 17 : Sivom Couze Pavin



STRUCTURE/ORGANISATION

LE BUREAU

Bernard VEISSIERE Président	Christian MELIS Vice-Président
Monique BONNET Vice-Présidente	Jean-Michel VARGAS Vice-Président
Jacky BOUKHALFA Vice-Président	Alain HAUTIER Secrétaire
Sébastien GOUTTEBEL Vice-Président	Pierre METZGER Secrétaire

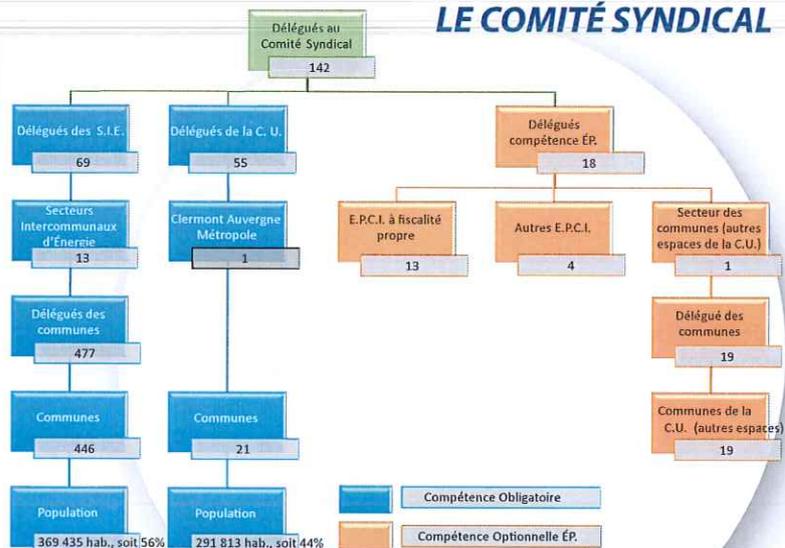
Membres du bureau

Pascal CAILLET - Alain CATHERINE -
Josette CHAPUZET - Marc DELPOSEN - Yves FOURNET-
FAYARD - Françoise GATTO - Claude LAURENÇON -
Michel NICOLLET - Alain PAULET - Gérard ROUX -
Jean-Pierre SAUVANT - Annie TALLARD

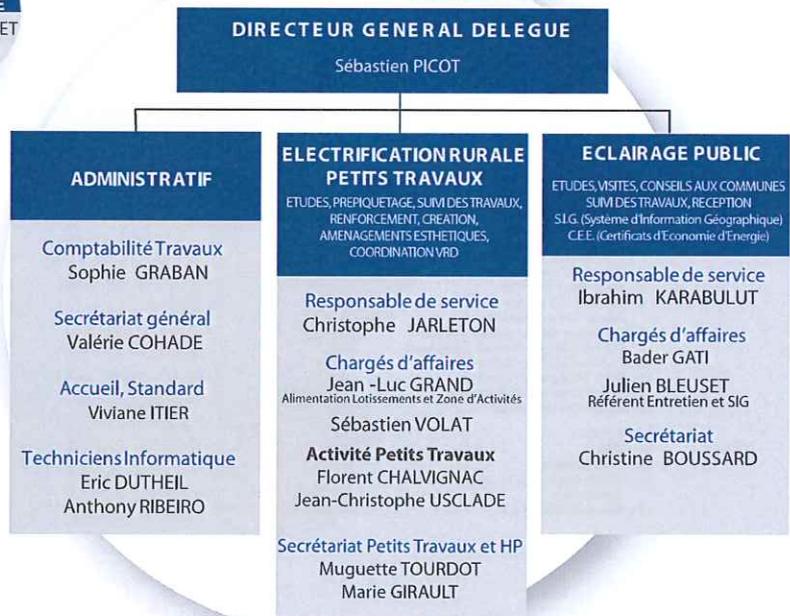
SIEG



LE COMITÉ SYNDICAL



SEMELEC



LE SIEG

MAITRISE D'OUVRAGE

Pour l'application de l'article 9 du cahier des charges, la maîtrise d'ouvrage des renforcements de réseaux, des extensions et des branchements est répartie entre l'autorité concédante (SIEG) et le concessionnaire (ENEDIS).

Dans le tableau ci-après, les catégories de communes sont définies comme suit :

- A - Ambert, Beaumont, Chamalières, partie urbaine de Châtel-Guyon, Clermont-Fd, Gerzat, Issoire, Pont-du-Château, Riom, Royat, partie urbaine de Saint-Eloy-les-Mines, Thiers.
- B - Aigueperse, Aubière, Aulnat, Billom, La Bourboule, Blanzat, Brassac-les-Mines, Cébazat, Le Cendre, écarts de Châtel-Guyon, Cournon-d'Auvergne, Courpière, Durtol, Lempdes, Lezoux, Marsat, Les Martres-de-Veyre, La Monnerie-le-Montel, Montaigut-en-Combraille, Le Mont-Dore, Mozac, Perrier, Puy-Guillaume, Romagnat, écarts de Saint-Eloy-les-Mines, Volvic, Youx.
- C - Toutes les autres communes du département du Puy-de-Dôme.

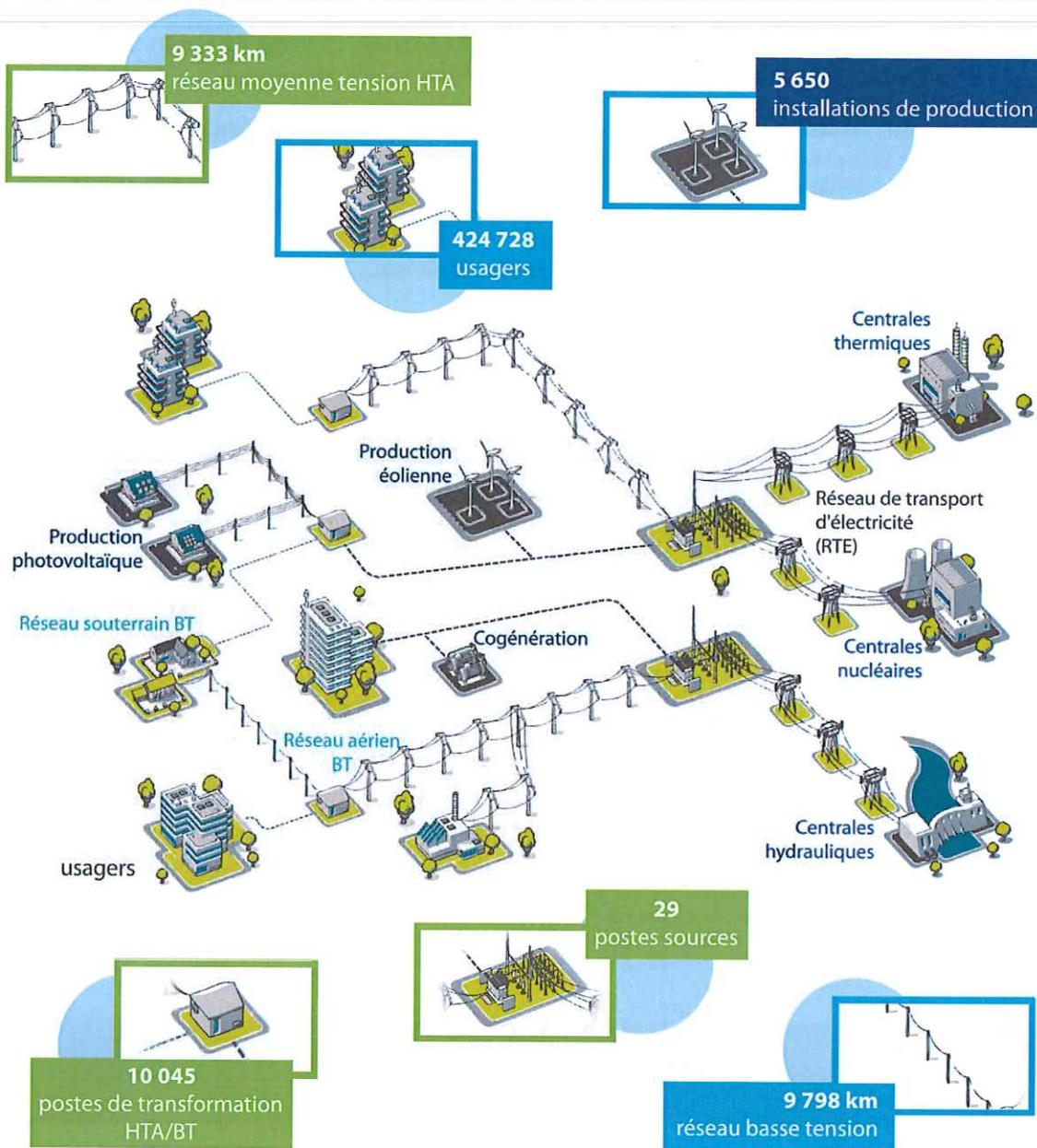
	A	B	C
RENFORCEMENT DU RÉSEAU CONCÉDÉ			
Canalisations à haute tension	ENEDIS	ENEDIS	ENEDIS
Postes de transformation, canalisations à basse tension	ENEDIS	ENEDIS	SIEG
RACCORDEMENTS AU RÉSEAU CONCÉDÉ			
Extension ≤ 36 kVA	ENEDIS	SIEG	SIEG
36 kVA < Extension ≤ 250 kVA	ENEDIS	ENEDIS	SIEG
Extension > 250 kVA	ENEDIS	ENEDIS	ENEDIS
Viabilité extérieure et intérieure des lotissements privés et alimentation des immeubles collectifs	ENEDIS	ENEDIS	SIEG
Viabilité extérieure des lotissements ou zones d'aménagement dont le maître d'ouvrage est une collectivité territoriale ou son émanation (syndicat intercommunal, société d'économie mixte, office public de HLM, etc...)	ENEDIS	ENEDIS	SIEG
Viabilité intérieure des lotissements ou zones d'aménagement dont le maître d'ouvrage est une collectivité territoriale ou son émanation	ENEDIS	SIEG	SIEG
Branchements individuels	ENEDIS	ENEDIS	ENEDIS
AMÉNAGEMENTS ESTHÉTIQUES DES RÉSEAUX	ENEDIS	SIEG ou ENEDIS(*)	SIEG ou ENEDIS(*)

(*) Le SIEG sera maître d'ouvrage des travaux financés dans le cadre du programme prévu à l'article 4 de l'annexe du Cahier des Charges et des travaux dont il assurera le financement en tout ou partie.

LA CONCESSION

PATRIMOINE

CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ 2017



LA CONCESSION

PATRIMOINE

Réseau du SIEG

19 131 km de réseau public de distribution d'électricité dont 48 % en souterrain

lignes HTA : 9 333Km

lignes BT : 9 798 km

10 045 postes de transformation

LE RÉSEAU LINÉAIRE

RÉSEAU BT (en km) (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Réseau souterrain	4 140	4 260	2,9%
Réseau torsadé	5 246	5 216	-0,6%
Réseau aérien nu	345	322	-6,6%
<i>Dont fils nus de faibles sections</i>	114	103	-9,9%
Réseau total aérien	5 590	5 538	-0,9%
Total réseau BT	9 731	9 798	0,7%
Taux d'enfouissement BT	42,5%	43,5%	2,2%

RÉSEAU HTA (en km) (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Réseau souterrain	4 663	4 926	5,6%
Réseau torsadé	13	13	-0,1%
Réseau aérien nu	4 486	4 395	-2,0%
Réseau total aérien	4 499	4 408	-2,0%
Total réseau HTA	9 161	9 333	1,9%
Taux d'enfouissement HTA	50,9%	52,8%	3,7%

LA CONCESSION

PATRIMOINE

LES POSTES DE TRANSFORMATION

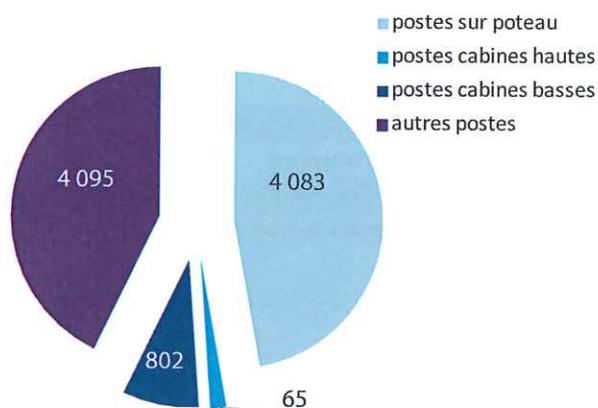
10 013 POSTES HTA / BT

Postes de Distribution Publique (DP)

POSTES HTA/BT (en nb) (CONCESSION)			
	2016	2017	Variation (en %)
Postes situés dans une commune rurale*	6 791	6 809	0,3%
Postes situés dans une commune urbaine*	3 222	3 236	0,4%
Total postes HTA/BT	10 013	10 045	0,3%
<i>Dont postes sur poteau</i>	4 223	4 083	-3,3%
<i>Dont postes cabines hautes</i>	75	65	-13,3%
<i>Dont postes cabines basses</i>	803	802	-0,1%
<i>Dont autres postes</i>	4 912	5 095	3,7%

* Au sens de la classification INSEE de la commune. Par ailleurs, le sous-total « Dont autres postes » comprend, à titre d'exemple, les postes en immeuble.

Le nombre de postes haut de poteau "H61" diminue au profit de postes de dernière génération. Les postes "cabine haute" ou postes tours sont progressivement remplacés.



LA CONCESSION

PATRIMOINE

L'ÂGE DES RÉSEAUX

DÉPARTS ALIMENTANT LA CONCESSION (CONCESSION)

	2016	2017
Longueur moyenne des 10 % des départs les plus longs (km)	71	70

Le tableau ci-après présente par tranche d'âge de 10 ans, les lignes HTA et BT, ainsi que les postes HTA/BT de la concession :

OUVRAGES PAR TRANCHE D'ÂGE (en km ou en nb de postes) (CONCESSION)

	Réseau HTA	Réseau BT	Postes HTA/BT
< 10 ans	1 887	1 615	1 734
≥ 10 ans et < 20 ans	1 192	2 458	1 416
≥ 20 ans et < 30 ans	1 872	2 840	2 117
≥ 30 ans et < 40 ans	2 758	1 034	2 582
≥ 40 ans	1 624	1 849	2 196

Nota : S'agissant des postes HTA/BT, les informations figurant dans le tableau ci-dessus et extraites des bases de données techniques d'Enedis, sont calculées à partir de la date de construction du génie civil des postes.

Les ouvrages mis en service en 2017

En 2017, les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'Enedis se caractérisent de la manière suivante :

CANALISATIONS HTA MISES EN SERVICE (en m) (CONCESSION)

	2016	2017
Souterrain	163 547	262 104
Torsadé	0	0
Aérien nu	10	644
Total	163 557	262 748
Dont pour information		
<i>Extension</i>	2 030	17 528
<i>Renouvellement*</i>	15 642	14 202
<i>Renforcement</i>	145 885	231 018

* L'information qui est communiquée dans cette partie correspond principalement à du renouvellement pour obsolescence et à des déplacements d'ouvrages.

LA CONCESSION

USAGERS

LES CONSOMMATEURS

(SOUTIRAGE)

LES CONSOMMATEURS RACCORDÉS AU RÉSEAU PUBLIC

TOTAL DES CLIENTS (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Nombre de clients	421 083	424 728	0,9%
Énergie acheminée (en kWh)	3 600 303 934	3 638 904 521	1,1%
Recettes d'acheminement (en €)	133 147 854	136 248 500	2,3%

TOTAL DES CLIENTS BT AYANT UNE PUISSANCE SOUSCRITE ≤ 36 KVA (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Nombre de clients	416 301	419 854	0,9%
Énergie acheminée (en kWh)	1 974 886 259	1 994 155 848	1,0%
Recettes d'acheminement (en €)	91 416 605	93 961 769	2,8%

TOTAL DES CLIENTS BT DONT LA PUISSANCE SOUSCRITE EST > 36 KVA (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Nombre de clients	3 740	3 831	2,4%
Énergie acheminée (en kWh)	443 684 332	450 870 358	1,6%
Recettes d'acheminement (en €)	18 377 396	19 029 510	3,5%

TOTAL DES CLIENTS HTA (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Nombre de clients	1 042	1 043	0,1%
Énergie acheminée (en kWh)	1 181 733 343	1 193 878 315	1,0%
Recettes d'acheminement (en €)	23 353 853	23 257 221	-0,4%

LA CONCESSION

USAGERS

LES PRODUCTEURS

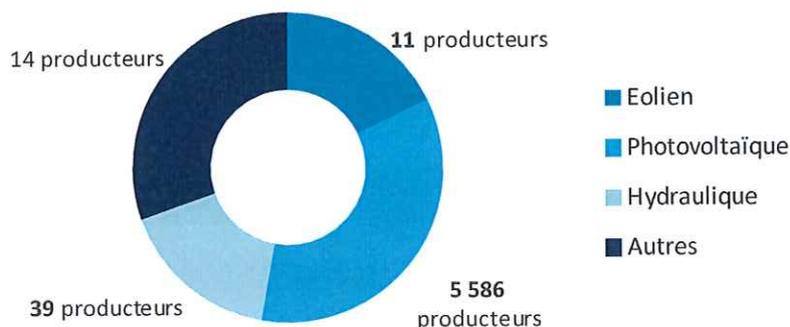
(INJECTION)

INSTALLATIONS DE PRODUCTION À FIN 2017 (CONCESSION)

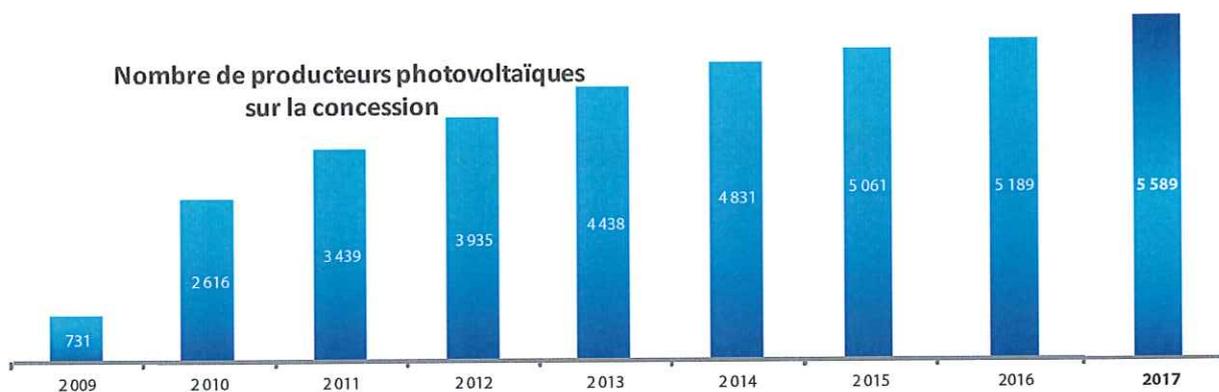
	Nombre	Puissance délivrée*
Total	5 650	163 280
dont producteurs d'énergie électrique d'origine photovoltaïque	5 586	59 722
dont producteurs d'énergie électrique d'origine éolienne	11	46 027
dont producteurs d'énergie électrique d'origine hydraulique	39	19 010
dont autres (biomasse, biogaz, cogénération...)	14	38 521

* La puissance est exprimée en kVA pour les producteurs raccordés en basse tension et en kW pour ceux raccordés en HTA.

Producteurs 2017



Nombre de producteurs photovoltaïques sur la concession



LA CONCESSION

TARIFS

LES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE

TARIF BLEU <i>Nombre de clients par option (CONCESSION)</i>			
	2016	2017	Variation (en %)
Base	220 922	213 327	-3,4%
HP-HC	115 770	112 303	-3,0%
EJP TEMPO	12 832	12 399	-3,4%
Éclairage public	8 754	8 762	0,1%
Total	358 278	346 791	-3,2%

LE TPN Tarif Première Nécessité

TPN – SITUATION AU 31 DÉCEMBRE (CONCESSION)			
	2016	2017	Variation (en %)
Nombre de clients bénéficiaires	24 887	22 117	-11,1%

TPN – MOUVEMENTS SUR L'ANNÉE (CONCESSION)			
	2016	2017	Variation (en %)
Nombre de clients entrés dans le TPN	6 283	4 720	-24,9%
Nombre de clients ayant quitté le TPN	6 927	7 455	7,6%

LE MARCHÉ

Nombre d'usagers	2016		2017		variation	
tarifs réglementés	358 278	85,1%	346 791	81,7%	-11 487	-3,2%
<i>dont TPN</i>	24 887		22 117			
tarifs en offre de marché	62 805	14,9%	77 937	18,3%	15 132	24,1%
Total concession	421 083	100%	424 728	100%	3 645	0,8%

LA CONCESSION

CONTRÔLE

Propriétaire du réseau de distribution d'électricité basse et moyenne tension, le SIEG, au nom des 446 communes et de la communauté urbaine du Puy-de-Dôme, a concédé à ENEDIS et EDF les missions de développement de d'exploitation de ce réseau et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés.

En tant que concessionnaire, ENEDIS doit entretenir le réseau, assurer son renouvellement et offrir une électricité de qualité à tous les habitants du Puy-de-Dôme.

Le SIEG veille à ce qu'il respecte ses engagements signés dans le cahier des charges de concession et il exerce un contrôle quotidien et annuel.

Contrôle au quotidien

Demandes des usagers, collectivités et particuliers

Etudiées et traitées en relation avec le concessionnaire, elles concernent différents domaines d'intervention :

- qualité de l'électricité :
 - chutes de tension
 - coupures
 - pannes HTA
 - sécurité / vétusté
 - déplacements d'ouvrages
 - facturation / relève / chiffrages travaux
- ▶ *demande à ENEDIS de vérification et d'intervention*
- ▶ *demande à ENEDIS d'intervention ou programmation de travaux (SIEG ou ENEDIS)*
- ▶ *conseils techniques et respect de la réglementation et des usages*
- ▶ *Etude et conseils de travaux*

Dossiers Article R323-25 . Autorisation de construire et déplacement d'ouvrages

Toutes les demandes d'autorisation de construire du concessionnaire, travaux réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage, et les demandes de déplacements d'ouvrages, liés ou non à des travaux de voirie, sont examinées.

Cette étude permet de contrôler les conditions dans lesquelles ENEDIS réalise les travaux, d'apporter des recommandations techniques et d'engager des travaux coordonnés entre ENEDIS et le SIEG.

Contrôle annuel

Conformément à l'article 32 du cahier des charges de concession, le Compte-Rendu Annuel d'activité du Concessionnaire (CRAC), représenté par le distributeur ENEDIS et le fournisseur EDF, est présenté chaque année au bureau du SIEG.

L'analyse de ce document permet de :

- contrôler l'état de la distribution d'électricité sur la concession,
- veiller au respect de l'application des clauses du cahier des charges,
- définir des axes de progrès avec le concessionnaire.

Le CRAC 2017 a été présenté au SIEG le 6 juillet 2018.

LA CONCESSION

QUALITÉ

CRITÈRES DE QUALITÉ

En matière d'électricité, 2 critères essentiels sont à retenir :
la qualité de l'onde de tension et la continuité du service.

La qualité de l'onde de tension s'apprécie par la fréquence et par le niveau de tension qui doit rester dans la norme.
La fréquence est contrôlée par le concessionnaire, en particulier pour le raccordement des nouveaux producteurs.
Le nombre de clients mal alimentés au regard du critère "niveau de tension" est inférieur à 1 % et diminue petit à petit grâce aux efforts conjugués du SIEG et d'ENEDIS.

TENUE DE LA TENSION

Nombre d'utilisateurs	2016	2017	variation	
RESEAU BT				
Total	419 160	421 160	2 502	0,6%
au-delà des seuils (*)	486	428	-58	-11,9%
RESEAU HTA				
Total	1 070	1 079	9	0,8%
au-delà des seuils (*)	0	0	0	0%

(*) réseau BT : 207 V < tension admissible < 253 V
réseau HTA : 18 000 V < tension admissible < 22 000 V

CONTINUITÉ DE FOURNITURE

Nombre d'utilisateurs	2016	2017	variation	
RESEAU BT				
Total	418 873	421 480	2 607	0,6%
au-delà des seuils (*)	6 641	8 769	2 128	-32%
RESEAU HTA				
Total	1 097	1 078	-19	-1,7%
au-delà des seuils (*)	21	22	1	4,8%
TOTAL RESEAU				
au-delà des seuils	1,72%	1,59%		

(*) Le décret n°2012-1003 du 28 août 2012 modifié par arrêtés des 18 février 2010, 4 octobre 2012 & 7 janvier 2013 précise :

"coupure longue" : coupure supérieure à 3 minutes

"coupure brève" : coupure entre 1 seconde et 3 minutes

Dans le Puy-de-Dôme, il n'y a pas de différenciation géographique au sens du décret de 2007.

En conséquence, un utilisateur sera réputé mal alimenté s'il subit plus de 6 coupures longues ou plus de 35 coupures brèves, ou encore si la durée annuelle cumulée des coupures longues dépasse 13 heures.

LES COUPURES

La continuité se mesure par le temps moyen de coupure par usager.

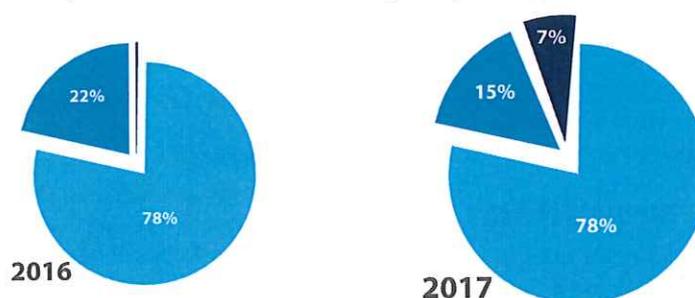
La qualité de desserte, tant en continuité (interruptions de fourniture) qu'en tenue de tension (écart de tension) est liée à la structure du réseau de distribution et aux conditions météorologiques :

- le réseau HTA a un impact fort sur la durée moyenne de coupure en raison du nombre de clients qu'il dessert, de sa sensibilité aux aléas climatiques et de la typologie des " départs " (longueur et structure, accessoires ...)
- la proportion de fils nus de faible section du réseau BT nécessite de poursuivre les travaux de résorption.

Durée moyenne totale annuelle de coupure par usager BT

Durée des coupures par origine (minutes)	2016	2017	variation
Incidents origine RTE	0,2	5,8	2900%
Incidents sur le réseau DP	48,9	68,3	40%
Travaux sur le réseau DP	13,4	13,4	0%
Total toutes causes confondues	62,4	87,6	40%

Répartition de la durée des coupures par origine



■ Incidents origine RTE ■ Incidents sur le réseau DP ■ Travaux sur le réseau DP

Coupures liées à des incidents	2016	2017
Nombre d'incidents HTA pour 100 km de réseau	3,6	5,4
Nombre d'incidents BT pour 100 km de réseau	5	5,3
Nombre de coupures sur incident réseau	1 320	1 996
longues : plus de 3 minutes	817	1 025
brèves : 1 seconde à 3 minutes	503	971

Coupures pour travaux	2016	2017
Nombre total de coupures	979	1054
réseau BT	556	557
réseau HTA	423	497
Temps moyen en minutes	14	14

LES FAITS MARQUANTS

Conférence départementale

L'article 21 de la loi NOME prévoit la réunion d'une conférence départementale de programmation des investissements sur les réseaux publics de distribution, visant à coordonner les actions des maîtres d'ouvrage – concédants et concessionnaires – et à préciser les objectifs de qualité à atteindre. La conférence pour les investissements 2017 s'est déroulée le 28 février 2017 en présence des services de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Certificat d'économie d'énergie

Nous avons procédé pour 76 444 € à la vente de 17,5 GWh cumac de certificats d'économies d'énergie que le SIEG détenait, portant ainsi le total à près de 118 GWh cumac obtenus et valorisés à hauteur de 513 468 € depuis 2011.

Groupement d'achat en électricité

À la fin 2015 se sont achevés les tarifs réglementés de vente pour les puissances strictement supérieures à 36 kVA, les tarifs jaunes et verts disparaîtront au profit d'offres dites « de marché ». L'année 2017 est la deuxième année de fourniture en offre de marché par EDF pour 172 collectivités membres du groupement d'achat du SIEG du Puy-de-Dôme. Nous avons relancé la procédure de groupement afin de préparer les achats de 2018 et des années suivantes. L'accord-cadre 2018-2021 a été attribué à EDF sur les 2 lots de fournitures et un premier marché subséquent d'une durée d'un an a été attribué à EDF pour les fournitures de 2018 représentant près de 40 GWh.

Marché de travaux ER/EP/ENT 2017

Le marché de travaux d'électrification rurale, d'éclairage public et d'entretien de l'éclairage public a été renouvelé au cours de l'année 2016 et approuvé par délibération du comité syndical le 20 juillet. Cet accord-cadre multi-attributaire, découpé en 16 lots de travaux, a été attribué à 9 entreprises après une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert européen. Cet accord-cadre couvre les années 2017 à 2020. 2017 marque la première année d'exécution de cet accord-cadre.

USéRAA & TEARA

Le SIEG du Puy-de-Dôme par délibération du 31 mars 2016 avait rejoint l'union des Syndicats d'Énergies d'Auvergne-Rhône-Alpes afin de se regrouper à la maille régionale en vue de gérer des actions d'utilité commune à chacun des syndicats qui compose cette union. En vue de simplifier certaines démarches régionales, une association regroupant les 13 syndicats d'Auvergne-Rhône-Alpes a aussi été créée. Le SIEG a participé aux quatre réunions de l'USERRA et de TEARA qui se sont déroulées le 30 janvier à Bellerive-sur-Allier (03), le 24 avril à Suze-la-Rousse (26), le 3 juillet à La Clusaz (74) et enfin le 18 septembre à Meyzieu (69).



TEPCV 2017

Dans le cadre de la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, les EPCI de la communauté d'Ambert Livradois Forez, du Parc Naturel Régional Livradois-Forez et du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne ont chacun signé le 5 mai 2017 avec le SIEG du Puy-de-Dôme une convention pour un Éclairage Public Performant qui se traduit par un engagement de renouvellement des foyers lumineux énergivores. Pour mémoire, Agglo Pays d'Issoire avait signé avec le SIEG une convention pour la rénovation de l'éclairage public et la mise en œuvre de bornes de recharge pour les véhicules électriques au cours du mois d'octobre 2016.



LES FAITS MARQUANTS

La LED au-dessus du football 12/10/2017

Fort des expertises techniques conjuguées du service éclairage public et de la société Philips Lighting, pour une homologation E5, le stade de football de Chapdes-Beaufort a été équipé de projecteurs à diodes. Premier stade en Auvergne homologué avec ce type de sources lumineuses, c'est un gain d'énergie de 33% qui a été réalisé par rapport à une solution conventionnelle. Autre avantage l'allumage est quasi-instantané, modulable et flexible à souhait.



Mise en Valeur du Château de Murol 19/01/2017

Le 19 janvier 2017, l'inauguration des illuminations du château de Murol a été organisée par la commune. De nombreuses personnalités étaient présentes pour assister à la mise en service de cette mise en valeur grandiose.



Le SRADDET de la Région AURA 21/04/2017

La Région Auvergne Rhône Alpes a inauguré les travaux de réalisation du SRADDET – Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - en organisant un cycle de 11 rencontres à l'échelle des départements. Le SIEG a participé à ces travaux le 21 avril 2017 lors de la réunion qui s'est tenue à la Grande Halle d'Auvergne à Cournon-d'Auvergne.



Le Carrefour des Maires et des Élus d'Auvergne

Le SIEG a participé à la 9ème édition de cette rencontre entre élus, entreprises et institutions de nos territoires lors du salon organisé les 8 et 9 décembre 2017. Le SIEG a animé son traditionnel stand sur le salon et a organisé une réunion du comité syndical le samedi matin.

L'accord national sur le nouveau modèle de cahier des charges

Le 21 décembre 2017, la FNCCR, France Urbaine, ENEDIS et EDF ont signé ensemble l'accord-cadre instaurant un nouveau modèle de cahier des charges de concession pour le service public de distribution d'électricité et fourniture de tarifs réglementés de vente. Au cours des prochains mois nous allons devoir nous approprier ce modèle et décider s'il est opportun de s'engager sur une négociation anticipée de notre actuel contrat de concession de service se finissant en février 2028.

LES TRAVAUX

2 GRANDES CATÉGORIES

ÉLECTRIFICATION RURALE (ER)

Ces travaux portent sur le réseau de distribution publique d'électricité concédée à ENEDIS.

EXTENSION :

Le SIEG réalise les extensions du réseau dans les zones rurales et certaines zones urbaines pour les communes de type B et C : alimentation de constructions neuves, lotissements, zones artisanales...

La quasi-totalité de ces travaux est réalisée en technique souterraine.

RENFORCEMENT :

La qualité de desserte en électricité passe par une bonne tenue de la tension délivrée aux bornes des compteurs. Or, la multiplication des branchements neufs, le raccordement des nouvelles constructions, l'augmentation des puissances souscrites peuvent entraîner une saturation des réseaux existants qui exige des programmes de renforcement.

Sur les communes de type C, le SIEG assure la maîtrise d'ouvrage des renforcements :

- augmentation de la section des conducteurs BT,
- remplacement des conducteurs nus par des câbles torsadés,
- augmentation de la puissance des postes de transformation,
- création de nouveaux postes de transformation, au plus près des charges électriques.

Pour assurer le financement de ces travaux de renforcement, le SIEG mobilise notamment les ressources du CAS FACE.

ÉCLAIRAGE PUBLIC (EP)

TRAVAUX NEUFS :

Le SIEG assure la réalisation des travaux d'éclairage public des communes et EPCI qui lui ont confié la compétence optionnelle.

Le syndicat réalise aussi des travaux sous mandat pour le compte de lotisseurs et aménageurs privés ou publics/privés.

ENTRETIEN :

Le Syndicat assure la maintenance préventive ou curative des installations existantes. Il veille au renouvellement et à l'optimisation de ces installations et réseaux sur le territoire des collectivités ayant choisi cette option lors du transfert de compétence.

TRAVAUX LIÉS AUX PETITS TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION :

Le Syndicat continue à assurer la mise en place des fourreaux de réservation pour l'éclairage public dans le cadre des extensions de réseau BT.

LES TRAVAUX

LE FACE

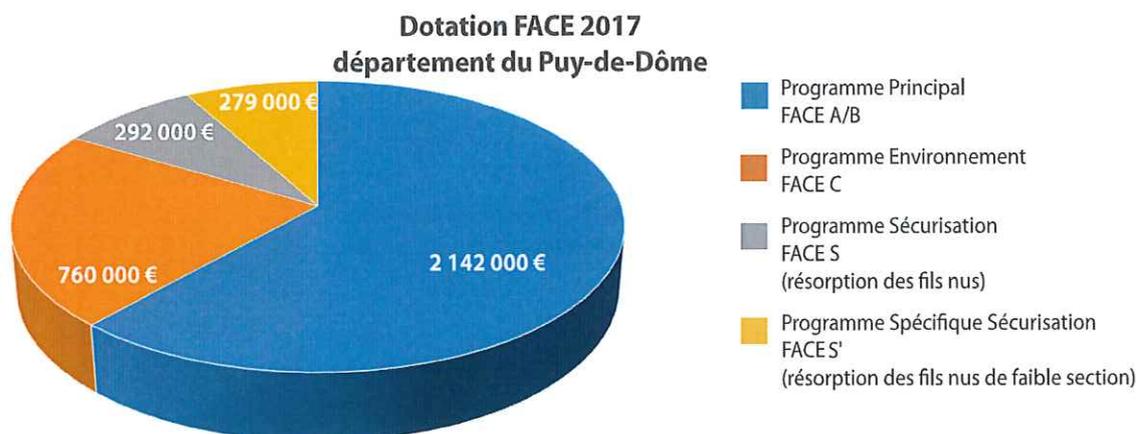
Les travaux d'Electrification Rurale portant sur le réseau de distribution publique d'électricité concédée à ENEDIS, sont financés en partie par le FACE.

Le Conseil à l'électrification rurale s'est réuni le 2 mars 2017 et a arrêté les programmes d'aide du FACE pour les travaux du programme 2017.

Le montant global des aides au plan national s'élève à 377 millions d'euros (stabilité par rapport à 2016). Une évolution notable apparait entre l'évolution des sous-programmes renforcement, enfouissement et sécurisation. La tranche A/B est toujours scindée entre un sous-programme renforcement (80 %) et un sous-programme extension (20 %). Comme en 2016, le Syndicat cantonnera les extensions de réseau dans le programme « Petits Travaux » financé avec le concours de la PCT et consacrerà la totalité de la tranche A/B aux travaux de renforcement de réseau.

Pour notre département, le SIEG bénéficie d'un montant de subvention de 3 473 000 € répartis de la manière suivante :

	2016	2017	variation	
Programme Principal FACE A/B	2 137 000 €	2 142 000 €	+5 000 €	+0,2%
Programme Environnement FACE C	747 000 €	760 000 €	+13 000 €	+1,7%
Programme Sécurisation FACE S (résorption des fils nus)	296 000 €	292 000 €	-4 000 €	-1,4%
Programme Spécifique Sécurisation FACE S' (résorption des fils nus de faible section)	279 000 €	279 000 €	0€	0%
	3 459 000 €	3 473 000 €	-14 000 €	+0,4%



LES TRAVAUX

LES PROGRAMMES

ÉLECTRIFICATION RURALE (ER)

Extension et renforcement de réseau, suppression de postes de transformation

PROGRAMME FACE A/B - Principal

Programme 2017 : 3 304 k€ - (2016 : 3 270 k€)

40 dossiers traités - coût moyen par opération : 83 k€

	POSTES	HTA	BT
Dépose	12	561m	14 396 m
Pose	22	7 713 m	14 389 m

La méthode de répartition du programme "principal" a pour objectif d'appréhender le volume des besoins de renforcement des réseaux de distribution d'électricité en zone rurale et d'aboutir à une approche homogène des coûts unitaires de renforcement entre les départements.

Calcul de répartition :

80 % au prorata du coût total de résorption des DMA soit :
coût = long DMA x coût moyen du km de réseau renforcé + nombre DMA x 1/3 coût moyen d'un poste

20 % basés sur l'évolution des puissances souscrites de la zone ER et la longueur totale du réseau ER du département. Une majoration est prévue pour les départements comptant des communes classées haute montagne.



Effacement de réseau et intégration des ouvrages

PROGRAMME FACE C - Environnement

Programme 2017 : 1 182 k€ - (2016 : 1 120 k€)

22 dossiers traités - coût moyen par opération : 54 k€

	POSTES	HTA	BT
Dépose	3	491 m	7 560 m
Pose	2	410 m	10 493 m

Ce programme est consacré en priorité aux effacements des réseaux aux abords des monuments historiques et des sites protégés accompagnant les demandes d'enfouissement des communes.

L'enveloppe est calculée en fonction du kilométrage de lignes BT aériennes (70%) et le montant du financement sur fonds propres des collectivités aux travaux environnement (30%).

avant



après



LES TRAVAUX

LES PROGRAMMES

Sécurisation de réseau BT : résorption fils nus

PROGRAMME FACE S/S' - Sécurisation

Programme 2017 : 958 k€ - (2016 : 863 k€)

11 dossiers traités - coût moyen par opération : 87 k€

	POSTES	HTA	BT
Dépose	0	0 m	4 440 m
Pose	0	0 m	4 602 m

Cette tranche sécurisation vise à l'éradication des réseaux en fils nus. L'enveloppe est calculée en fonction de la longueur des réseaux et de la densité des clients desservis. Pour les fils nus de faible section, la répartition est faite au prorata du kilométrage du réseau.

PROGRAMME SEC - Sécurisation - Convention SIEG/ENEDIS

Programme 2017 : 458 k€ (2016 : 430 k€)

7 dossiers traités - coût moyen par opération : 65 k€

	POSTES	HTA	BT
Dépose	1	0 m	2 246 m
Pose	0	0 m	2 848 m

Ce programme fait suite au protocole d'accord FNCCR/ENEDIS et à la signature en local d'une convention de partenariat SIEG/ENEDIS pour la réalisation d'un programme d'amélioration de la qualité des réseaux notamment la résorption des fils nus BT.

Effacement des réseaux aériens / Enfouissement des lignes basse et moyenne tension

PROGRAMME DEPARTEMENTAL

Programme 2017 : 3 090 k€ - (2016 : 3 080 k€)

49 dossiers traités - coût moyen par opération : 63 k€

	POSTES	HTA	BT
Dépose	4	1 443 m	14 946 m
Pose	4	1 858 m	18 013 m

Ce programme, défini par le Syndicat, accompagne les travaux d'aménagement de bourg et de travaux en traverse, les aménagements esthétiques aux abords des monuments historiques et dans les zones d'intérêt touristique qui méritent une mise en valeur.

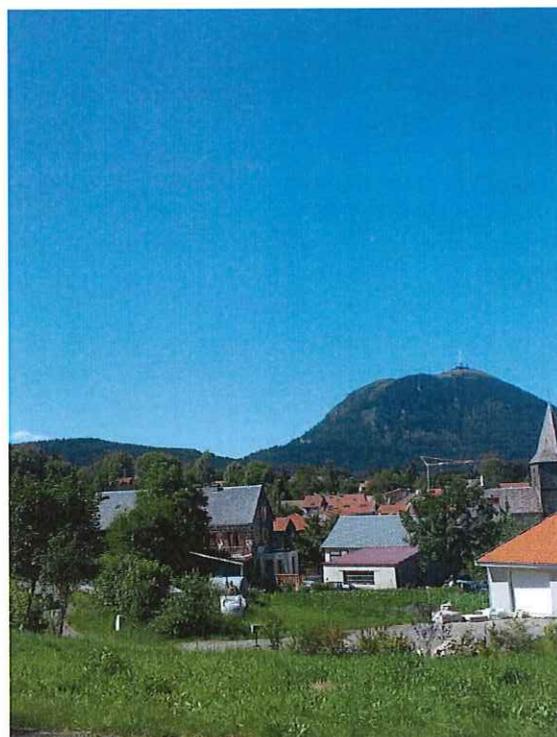
PROGRAMME RESEAU

Programme 2017 : 645 k€ - (2016 : 0 k€)

2 dossiers traités - coût moyen par opération : 323 k€

	POSTES	HTA	BT
Dépose	374	1 704 m	0 m
Pose	461	1 936 m	1 m

Ce programme, délibérément autofinancé par le SIEG suite à la baisse de subventions des institutions historiques, permet d'accompagner les travaux de nos collectivités membres.



Intégration des ouvrages dans l'environnement

PROGRAMME ENVIRONNEMENT

Programme 2017 : 1 122 k€ - (2016 : 1 000 k€)

15 dossiers traités - coût moyen par opération : 75 k€

	POSTES	HTA	BT
Dépose	2	223 m	6 265 m
Pose	1	305 m	8 689 m

Au titre de l'article 8 du Cahier des Charges de Concession (intégration des ouvrages dans l'environnement), le Concessionnaire doit contribuer, à raison de 40% du coût hors taxe, au financement de travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SIEG aux fins d'amélioration esthétique des ouvrages de la concession.

LES TRAVAUX

LES PROGRAMMES

Raccordement des consommateurs

PROGRAMME HORS PROGRAMME

36 kVA < puissance < 250 kVA

Programme 2017 : 3 000 k€ - (2016 : 3 050 k€)

70 dossiers traités - coût moyen par opération : 43 k€

Mis en place dans le cadre de l'application du protocole PCT (Part Couverte par le Tarif), ce programme concerne plus particulièrement les lotissements privés ou communaux, les zones d'activités et les habitats groupés.

PROGRAMME PETITS TRAVAUX

puissance < 36 kVA

Programme 2017 : 1 939 k€ - (2016 : 1 580 k€)

175 dossiers traités - coût moyen par opération : 11 k€

Ce programme concerne l'alimentation de constructions nouvelles, de bâtiments agricoles et d'élevage et les extensions pour besoins communaux.

Travaux en coordination avec Orange

PROGRAMME TRAVAUX CONNEXES

Enfouissement des réseaux

Programme 2017 : 1 154 k€ - (2016 : 1 067 k€)

108 dossiers traités - coût moyen par opération : 11 k€

Ce programme concerne la Convention SIEG/Département/Orange qui prévoit que les chambres de tirage posées sur le Domaine Public et les tampons fonte de fermeture soient fournis par Orange. Leur pose est, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEG et le génie civil, réalisé par le Syndicat et remboursé par les communes au titre des travaux connexes non subventionnés.



PROGRAMME ORANGE

Extension des réseaux

Programme 2017 : 142 k€ - (2016 : 72 k€)

102 dossiers traités - coût moyen par opération : 1,4 k€

Ce programme concerne la convention SIEG/Orange pour l'extension coordonnée en souterrain des ouvrages de communications électroniques d'Orange lors de l'extension du réseau d'électricité pour la desserte de nouvelles parcelles dans le département.

LES TRAVAUX

LES PROGRAMMES

ÉCLAIRAGE PUBLIC (EP)

Équipement de matériel EP, de sécurisation des réseaux, d'extension

PROGRAMME TRAVAUX NEUFS EP

Programme 2017 : 10 606 k€ - (2016 : 10 606 k€)

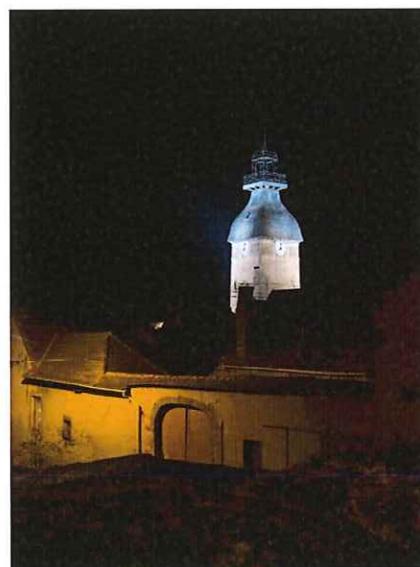
448 opérations réalisées :

- 432 dossiers Eclairage Public
 - 16 dossiers pour des lotissements privés sous mandat
- Plusieurs opérations spécifiques composent cette activité :
- éclairage de voies, carrefours, places, parkings,
 - éclairage lié aux extensions,
 - travaux nécessités par les effacements de réseaux dans les bourgs,
 - feux de signalisation,
 - éclairage des installations sportives (stades et terrains extérieurs, zones ludo-sportives intérieures).

PROGRAMME EPI

Programme 2017 : 276 k€ (2016 : 285 k€) - 105 dossiers

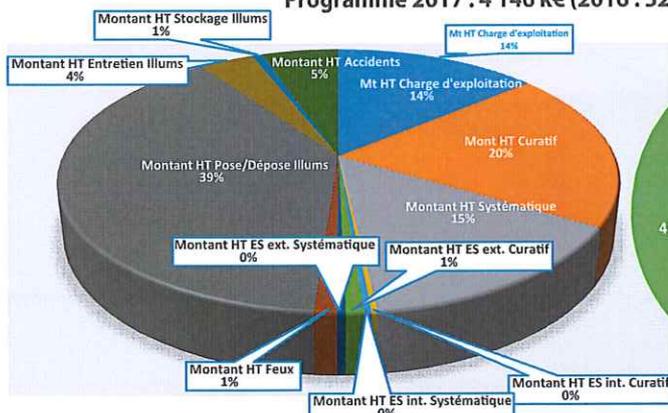
Requalification des motifs d'illumination en tubes lumineux Led qui a permis la suppression des fils lumière à incandescence énergivores.



Entretien et maintenance du matériel EP

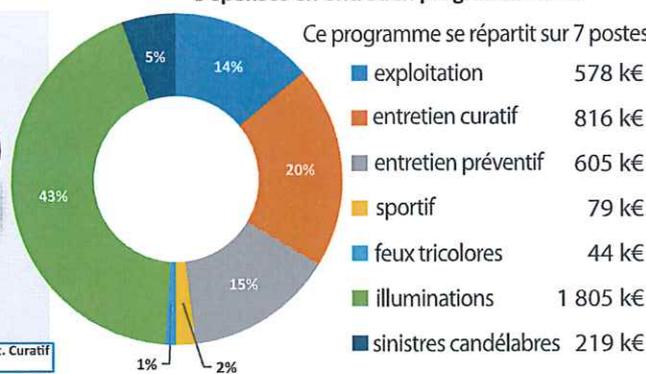
PROGRAMME ENTRETIEN EP

Programme 2017 : 4 146 k€ (2016 : 524 k€)



Dépenses en entretien programme 2017

Ce programme se répartit sur 7 postes :



Nombres de foyers changés en systématique : 10 504

Travaux d'éclairage liés aux petits travaux d'électrification

PROGRAMME ECLAIRAGE PETITS TRAVAUX

Programme 2017 : 181 k€ - (2016 : 181 k€) - 117 opérations réalisées

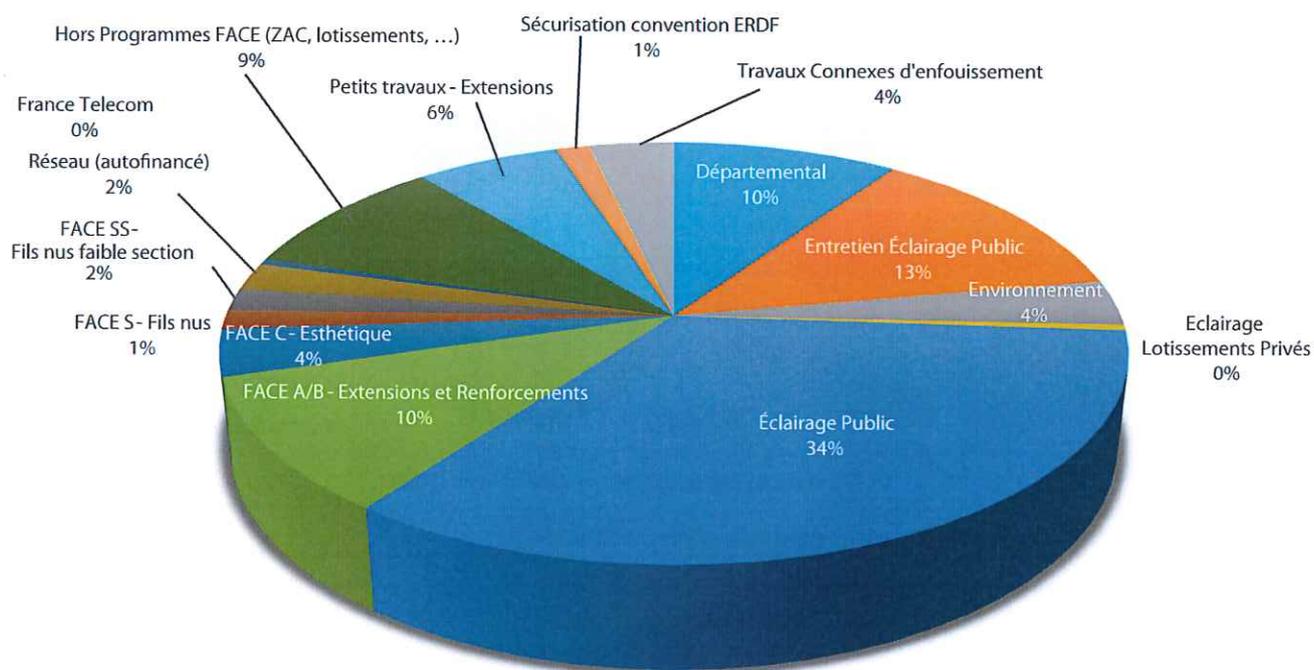
Programme spécifique dédié à la mise en place des fourreaux de réservation pour l'éclairage public dans le cadre des extensions de réseau BT.

LES TRAVAUX

LE BUDGET

AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2017

Programmes	2016	2017	variation	
Départemental	3 080 000 €	3 150 000 €	70 000,00 €	2%
Entretien Éclairage Public	4 796 788 €	4 192 786 €	-604 001,93 €	-13%
Environnement	1 000 000 €	1 150 000 €	150 000,00 €	15%
Eclairage Lotissements Privés	210 000 €	140 000 €	-70 000,00 €	-33%
Éclairage Public	10 279 979 €	11 276 118 €	996 138,74 €	10%
FACE A/B - Extensions et Renforcements	3 248 704 €	3 400 000 €	151 296,00 €	5%
FACE C - Esthétique	1 170 000 €	1 200 000 €	30 000,00 €	3%
FACE S - Fils nus	470 000 €	485 000 €	15 000,00 €	3%
FACE SS - Fils nus faible section	470 000 €	560 000 €	90 000,00 €	19%
Réseau (autofinancé)	0 €	700 000 €	700 000,00 €	s/o
France Telecom	80 000 €	145 000 €	65 000,00 €	81%
Hors Programmes FACE (ZAC, lotissements, ...)	3 050 000 €	3 100 000 €	50 000,00 €	2%
Petits travaux - Extensions	1 580 000 €	2 015 000 €	435 000,00 €	28%
Sécurisation convention ERDF	460 000 €	475 000 €	15 000,00 €	3%
Travaux Connexes d'enfouissement	1 050 000 €	1 200 000 €	150 000,00 €	14%
Total	30 945 471 €	33 188 904 €	2 243 432,81 €	7%



LES FINANCES

SERVICE FINANCIER

Le service financier est en charge chaque année de l'exécution du budget qui, en 2017, a été voté pour 51,45 M€ de dépenses réelles et une réalisation à 80% soit 40,97 M€.

Ce qui se traduit par le traitement de 1429 mandats dont 127 multi-imputations et 2087 titres de recettes dont 641 multi-imputations.

Les titres de recettes nécessitent la vérification des pièces justificatives : convention EP ou délibérations, décompte définitif, suivent ensuite l'émission du certificat administratif et le titre pour les collectivités. Et pour les autres usagers, le suivi actif et journalier des règlements d'acompte et des soldes de dossier. Au second semestre le SIEG a mis en place la dématérialisation des titres, ce qui a engendré la manipulation de 3647 fichiers à intégrer en pièces jointes et la gestion de nombreux retour de la plateforme Chorus Pro en anomalie.

En 2017, le SIEG a reçu 587 demandes de remboursements, pour un montant moyen de 46 834€ (contre 49 070€ en 2016). Le remboursement des travaux représente en moyenne 2,29 M€ mensuel soit 49 demandes à traiter par mois (vérifications des coefficients, antériorités d'acomptes, compléments de pièces justificatives, production des états financiers et mandatement). Pour la seule convention de mandat 2017, SEMELEC a ouvert 1353 dossiers de travaux (et 1424 en 2016), que le syndicat examine plusieurs fois au cours de la vie du dossier – une convention de mandat dure 4 ans avant son solde définitif au bout de 3 ans en paiements et 4 ans en recettes une fois toutes les vérifications effectuées.

Chaque année le service qui compte 2 personnes à temps plein en saisie comptable, réalise également au minimum cinq étapes budgétaires qui sont :

- le compte administratif de l'année précédente
- trois décisions modificatives pour s'ajuster au plus près de la réalisation des AP/CP votés
- le rapport d'orientation budgétaire
- le budget primitif de l'année suivante

PART COUVERTE PAR LE TARIF (PCT)

Le traitement de la PCT 2017 a nécessité la vérification de 238 dossiers et l'établissement de 12 états correspondants pour ENEDIS et le FACE, avec mise en œuvre des procédures de dématérialisation d'envoi des documents aux services.

R1/R2

Fourniture des états comptable nécessaires aux états contradictoires présentés à ENEDIS pour le reversement, l'émission des titres correspondants, et le reversement aux communes concernées.

DOTATION DU FACE

Nombre d'états FACE traités pour l'avancement des demandes de subvention à partir de l'acompte 1 à son solde : 13 et production des pièces jointes aux titres.

FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA (FCTVA)

L'élaboration de l'état nécessaire à la perception du FCTVA implique un important travail de mise à jour et renseignement des mandats d'investissement de l'année soit près de 603 écritures en vérification.

MAINTENANCE / ENTRETIEN EP

Malgré l'importance en amont du travail des techniciens de SEMELEC préalable à la finalisation du calcul de la cotisation annuelle de chaque collectivité, le traitement administratif et comptable nécessite une forte implication du service financier. En effet l'appel à cotisation est transmis aux adhérents au plus tôt dès le mois de juin et 475 titres doivent être produits pour ce service.

TCFE

Chaque trimestre la TCFE nécessite un traitement particulier. Le pointage des fournisseurs ayant versé, l'identification de la répartition des reversements TCFE communale et départementale et l'élaboration des états trimestriels justificatifs de perception et reversement aux communes concernées. En 2017 la TCFE représente 103 titres et 25 titres multi-imputations.

NOUVELLES NORMES ET EVOLUTIONS

En plus du suivi habituel sur les évolutions, le service comptable a dû former un agent stagiaire. Les écritures de fin d'année ont également demandé une attention particulière, avec le contrôle des comptes du payeur.

LA GESTION DU QUOTIDIEN

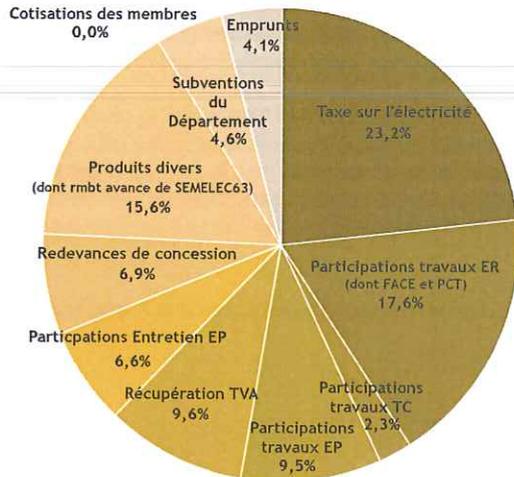
Pour mémoire, il appartient également au service d'élaborer les payes (4 agents et 8 élus), de veiller quotidiennement à la gestion de la trésorerie, d'organiser les consultations financières nécessaires, de préparer délibérations et arrêtés du Président qui concernent les finances et le personnel et de transmettre aux communes et EPCI l'extrait des dépenses d'investissement et de fonctionnement réalisés par le SIEG sur leur territoire.

LES FINANCES

RECETTES

Bilan Financier du SIEG Compte Administratif

RECETTES 2017

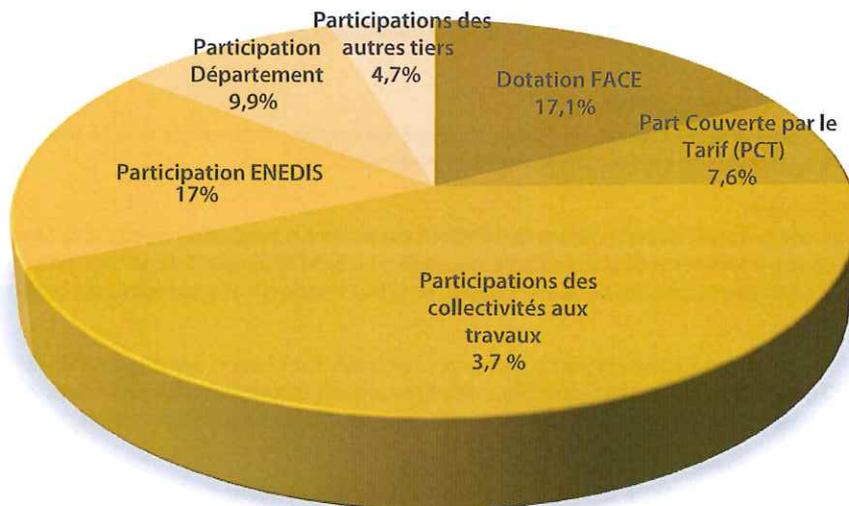


Recettes réelles en €

Taxe sur l'électricité	9 701 003 €	23,2%
Participations travaux ER (dont FACE et PCT)	7 364 735,05 €	17,6%
Participations travaux TC	949 827,15 €	2,3%
Participations travaux EP	3 960 758 €	9,5%
Récupération TVA	3 988 859 €	9,6%
Participations Entretien EP	2 766 521 €	6,6%
Redevances de concession	2 863 658 €	6,9%
Produits divers (dont rmbt avance de SEMELEC63)	6 510 927,54 €	15,6%
Subventions du Département	1 918 010 €	4,6%
Cotisations des membres	14 520 €	0%
Emprunts	1 700 000 €	4,1%
Total	41 738 818,79 €	100%

Les recettes du S.I.E.G. proviennent de la taxe sur l'électricité, de la redevance de concession, de la part couverte par le tarif sur les travaux de raccordement, des dotations du programme FACE et du programme "Article 8" du cahier des charges de concession, d'une subvention du département dans le cadre de conventions, des cotisations de ses adhérents de l'emprunt, des participations des collectivités et des tiers aux travaux engagés par le Syndicat.

Les participations sur travaux



Ces participations représentent 40% des recettes.

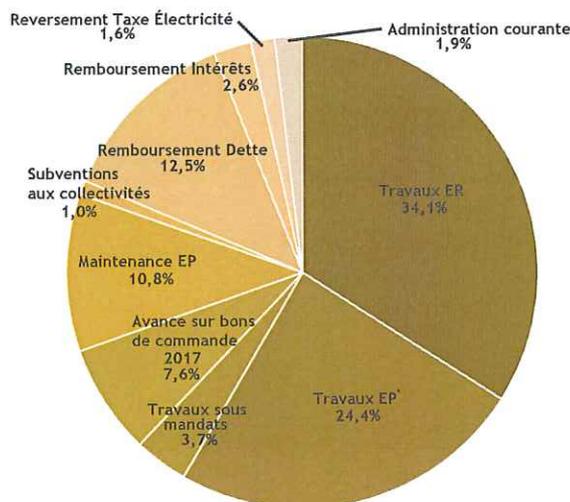
*Répartition des recettes réelles de fonctionnement et d'investissement.
Les mouvements d'ordre et l'affectation du résultat (cpté 1068) sont neutralisés.*

LES FINANCES

DÉPENSES

Bilan Financier du SIEG Compte Administratif

DÉPENSES 2017



Dépenses réelles en €

Travaux ER	13 954 301,79 €	34,1%
Travaux EP	9 987 415,32 €	24,4%
Travaux sous mandats	1 496 619,65 €	3,7%
Avance sur bons de commande 2017	3 100 000 €	7,6%
Maintenance EP	4 425 662,68 €	10,8%
Subventions aux collectivités	394 549,60 €	1,0%
Remboursement Dette	5 139 989,41 €	12,5%
Remboursement Intérêts	1 046 580,68 €	2,6%
Reversement Taxe Électricité	660 299,12 €	1,6%
Administration courante	769 447,79 €	1,9%
Total	40 974 866,04 €	100%

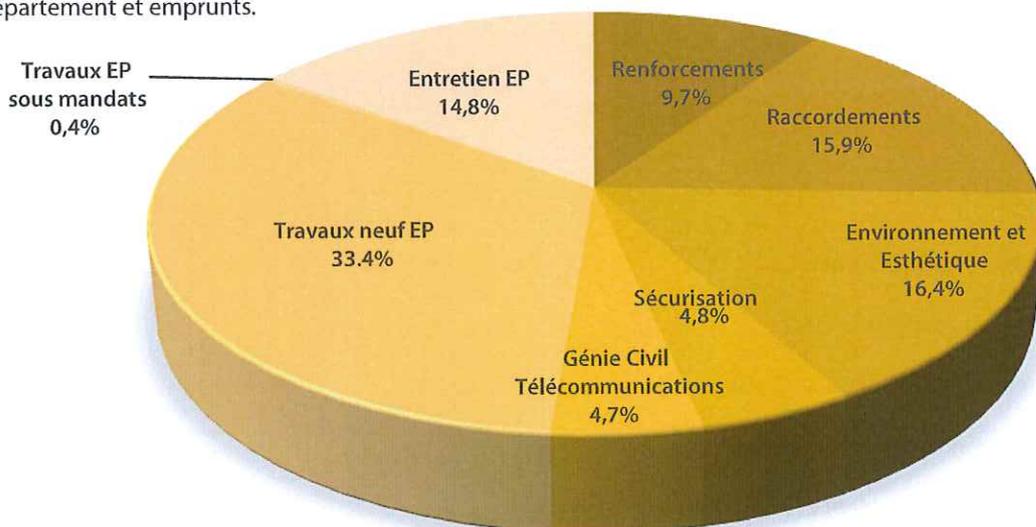
Les dépenses du S.I.E.G sont consacrées pour 76% à la réalisation des travaux :

- électrification rurale (ER)
- éclairage public (EP)
- entretien éclairage public

Le reste des dépenses est réparti comme suit :

- 1,9% de frais de fonctionnement du S.I.E.G
- 1% de subventions directes versées pour le remboursement de 10% du montant des travaux EP et 40% des travaux esthétiques effectués par les communes urbaines en 2011
- 1,6% de remboursement de la TCFE aux communes de Beaumont, Châtel-Guyon, Cournon d'Auvergne, Issoire et St Eloy les Mines
- 15,1% de remboursements d'emprunts et des intérêts associés

Les travaux sont financés par les cotisations, participations, récupération de TVA, TCFE, FACE, redevances, subventions du département et emprunts.





INFORMATIONS

ACTES ADMINISTRATIFS



**Comité syndical
du 25 mars 2017**

Approbation du compte-rendu du comité syndical du 10 décembre 2016

Compte Administratif 2016

Compte de Gestion

Affectation du résultat

Décision Modificative n°1

Statuts version 2017

"Territoire d'Energie"

Cotisations Entretien Eclairage Public

Achat Groupé en électricité 2018 - 2021

TEPCV - Transition Energétique Pour la Croissance Verte

Gratification des stagiaires de l'enseignement

Indemnité de fonction du Président et Vice président



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20191216-DELI20191216493
-DE
Date de télétransmission : 07/01/2020
Date de réception préfecture : 07/01/2020



INFORMATIONS

ACTES ADMINISTRATIFS

Comité syndical du 25 novembre 2017

Election du Président

Détermination du nombre de Vice-Présidents

Election des Vice-Présidents

Détermination du nombre de secrétaires et de membres du bureau

Election de secrétaires et de membres du bureau

Indemnités de fonction du Président et des vice-Présidents

Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Désignation des représentants permanents au Conseil d'Administration de SEMELEC 63

Déléguations consenties au Président et au bureau



INFORMATIONS

ACTES ADMINISTRATIFS

Comité syndical du 9 décembre 2017

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 25 mars 2017

Indemnité de fonction du Président et des Vice-Présidents

Désignation de deux représentants à l'USERAA

Désignation d'un représentant élu au CNAS

Désignation des membres de la commission consultative Mixte Paritaire TEPCV

Désignation des membres de la commission consultative SPL

Délibération mandats spéciaux du Président et Vice-Présidents

Rapport d'Orientation Budgétaire

Décision Modificative n°2

Admission en non-valeur

Indemnité de conseil allouée au Comptable

Délibération financement TEPCV (ALF – PNRVA – PNRLF)

Avenant n° 1 à la convention de Mandat SIEG / SEMELEC 63 2014

Avenant n° 1 à la convention de Mandat SIEG / SEMELEC 63 2017

Convention de Mandat SIEG / SEMELEC 63 pour l'année 2018

Programme de travaux d'Electrification Rurale

Convention Biennale SIEG / Département

Litiges SIEG / Préfecture – Classement des communes : aide à l'électrification rurale

Information sur l'Adhésion groupement d'achat / contrôle concession

Marché Public « Infrastructure de Recharge des Véhicules Électriques »

Point d'avancement sur l'achat groupé d'électricité

Renouvellement de la convention au Pôle Santé au Travail auprès du CDG

Rapport des représentants du syndicat au CA de SEMELEC 63 – Exercice 2016



INFORMATIONS

AGENDA

RÉUNIONS DE BUREAU

07/03/2017

07/11/2017

COMITÉS SYNDICAUX

25/03/2017

25/11/2017

09/12/2017

Le SIEG de A à Z

A

ARENH : Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

AODE : Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie

Article 8 : Dans la convention de concession, cet article définit les conditions d'intégration des ouvrages dans l'environnement, pour des raisons esthétiques. Ces opérations sont couramment dénommées « enfouissement » ou « effacement » de réseau. Depuis la tempête de 1999, ces opérations sont également faites pour des raisons de sécurité. Le concessionnaire apporte une contribution financière annuelle à ces opérations

Autorité concédante : Rôle assuré par le SIEG en confiant ses réseaux à ENEDIS et la fourniture au TRV à EDF, en contrôlant leur activité

B

BF : Ballons fluorescents = lampes aux vapeurs de mercure dont la commercialisation est interdite depuis 2015

Branchement : Opération de liaison par ENEDIS entre le coffret en limite de parcelle et le compteur situé dans le bâtiment

BT : Basse Tension. Se dit des lignes électriques (230/400 Volts)

C

CAO : Commission d'Appel d'Offres

CCMP TEPCV : Commission Consultative Mixte Paritaire Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte

CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux

CEE : Certificat d'Économie d'Énergie

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CMA : Client Mal Alimenté

Concession : Obligations résultant de la convention de concession entre l'autorité concédante (SIEG) et les concessionnaires (ENEDIS et EDF) pour le service public de fourniture et de distribution d'énergie électrique, intéressant notamment les travaux et le service aux usagers

Concessionnaire : Exploitant du réseau public propriété du SIEG pour le compte des communes, ENEDIS. Fournisseur au TRV de l'énergie électrique, EDF

Contrôle : Une des obligations résultant de la convention de concession (article 32), assurée par l'autorité concédante (SIEG) et faisant l'objet d'un rapport annuel

CPE : Contrat de Performance Énergétique

CRAC : Compte Rendu d'Activité de Concession (ENEDIS)

CRAIG : Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique

CRE : Commission de Régulation de l'Énergie

CSPE : Contribution au Service Public de l'Électricité

D

Délégué : Elu représentant sa collectivité au sein d'un secteur du SIEG ou au Comité Syndical du SIEG

DGEC : Direction Générale de l'Énergie et du Climat

DICT : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Distribution de l'électricité (service public de) : Service assuré aux administrés consistant en la distribution de l'électricité dans les réseaux de basse et moyenne tension appartenant aux SIEG du Puy-de-Dôme. Ce dernier est responsable du bon fonctionnement de ce service public

DMA : Départ Mal Alimenté

DT : Déclaration de travaux

DQI : Décret Qualité Investissement

E

EDF : Électricité De France

ENEDIS : Électricité Réseau Distribution France

Enfouissement / dissimulation : Opération consistant à enterrer les réseaux électriques, ou à les poser en façade des bâtiments

EnR : Énergie Renouvelable

ENV : Environnement

EP : Éclairage Public

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPG : Éclairage Public Géolocalisé

EPI : Éclairage Public sur Illuminations Festives

EPT : Éclairage Public suite à Petits Travaux

ER : Électrification Rurale

Extension : Allongement du réseau électrique pour desservir une parcelle (ajout de poteaux ou passage de câbles en souterrain)

F

FACE : Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification. Créé par l'article 108 de la loi de finances du 31 décembre 1936, il vise à faciliter le financement des travaux d'électrification en zone rurale. Il est alimenté par un prélèvement sur les recettes des distributeurs et s'élève à environ 300 millions d'euros par an. La loi du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie, a conforté son existence dans l'article L.2224-31 du CGCT.

FCTVA : Fonds de Compensation de Taxe sur la Valeur Ajoutée

FILS NUS : Anciennes lignes BT non torsadées (non isolées)

FNCCR : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies à laquelle le SIEG adhère

FT : Pour les programmes de travaux liés aux réseaux d'Orange (ex France Télécom)

FTTH : Fiber To The Home = fibre optique jusqu'à l'habitant

INFORMATIONS

GLOSSAIRE

G à K

GRDF : Gaz Réseau Distribution France

HTA : Haute Tension A : réseau électrique Moyenne Tension (20 000 Volts)

HP : Hors Programme, pour les travaux sur les lotissements, zones d'activités...

IRVE : Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques

kVA : Kilo Volt Ampère : mesure de puissance électrique apparente d'une installation

kWh : Kilo Watt Heure = 1 000 Watts produits ou consommés durant une heure

kWc : Kilo Watt Crête = puissance maximale atteinte par un capteur solaire photovoltaïque avec un ensoleillement optimal

L à N

Lignes torsadées : Lignes isolées car réalisées en câble torsadé

Maîtrise d'ouvrage : Dans le droit des travaux publics, la notion d'ouvrage (fait ou à faire) est très présente. La personne publique ayant la qualité de « maître d'ouvrage » décide des travaux à entreprendre avec une liberté variable. Ainsi, l'exécution des travaux d'aménagement, d'entretien ou de réparation d'ouvrages publics existants ne saurait être impunément omise ou refusée, la responsabilité du maître d'ouvrage pouvant être engagée. S'agissant des travaux neufs, il appartient au maître d'ouvrage d'apprécier ce qui doit être entrepris. Le maître d'ouvrage détermine les travaux à réaliser, après études et établissement de projets par ses services techniques, ou par des architectes ou bureaux d'études privés

Maîtrise d'œuvre : Dans les contrats d'exécution de travaux conclus avec les maîtres d'ouvrage, s'entend la mission de conception et d'assistance pouvant comporter l'étude de projets, la direction de l'exécution des travaux, la coordination de chantiers, la vérification du bon achèvement des travaux, le maître de l'ouvrage procédant à leur réception

MDE : Maîtrise de la Demande d'Énergie

NOME : Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité – Loi 2010-1488 du 7 décembre 2010

P

PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial

PCT : Part Couverte par le Tarif

PPI : Plan Pluri-annuel d'Investissement

PT : Petits Travaux, pour les travaux d'extension du réseau de distribution publique d'électricité

PÉRÉQUATION : Application d'un même prix de service public qu'elle que soit la situation géographique et technique du bénéficiaire

Périmètre de concession : Territoire géographique sur lequel s'applique la convention de concession entre l'autorité concédante (SIEG) et les concessionnaires (ENEDIS et EDF)

Pétitionnaire : Demandeur d'un permis de construire ou d'une autorisation d'urbanisme

PV : Générateur solaire photovoltaïque

R

Raccordement : Opération de liaison par le SIEG (rural) ou ENEDIS (urbain) entre le réseau de distribution d'électricité et le coffret électrique en limite de parcelle. Le SIEG facture la prestation sur la base du coût réel des travaux conformément aux lois dites SRU et UH

Redevance R1, R2 : Versement annuel effectué par le concessionnaire (ENEDIS) à l'autorité concédante (SIEG) dans le périmètre de concession. Il se répartit en R1 et R2

R1 : Redevance dite de fonctionnement, elle permet au SIEG de financer des dépenses annuelles pour l'accomplissement de sa mission en matière de contrôle, de conseils donnés aux usagers, de règlements des litiges entre les usagers et le concessionnaire ou encore de secrétariat

R2 : Redevance dite d'investissement, elle représente chaque année « n » une fraction de la différence entre certaines dépenses d'investissement effectuées et certaines recettes perçues par le SIEG pendant l'année « n-2 »

Régime Urbain : S'entend du régime dont relève les communes pour l'organisation du réseau de distribution électrique, où le maître d'ouvrage de renforcements est ENEDIS

Régime Rural : S'entend du régime dont relèvent les communes pour l'organisation du réseau de distribution électrique, où le SIEG est maître d'ouvrage de renforcement

RGPD : Règlement Général de la Protection des Données

Renforcement : Adaptation du réseau électrique afin de pouvoir répondre à l'appel de puissance (changement de la section du câble, installation d'un nouveau transformateur)

RTE : Réseau Transport d'Électricité

INFORMATIONS

GLOSSAIRE

S

SD : Schema Directeur

Sécurisation : Changement des fils nus soumis aux aléas climatiques par des conducteurs en torsades isolés

SEM : Société d'Économie Mixte

SHP : Lampe Sodium Haute Pression

SIE : Le Secteur Intercommunal d'Électricité est un groupement de communes à l'échelon infra départemental

SIG : Système d'Information Géographique

SPL : Société Publique Locale

SRCAE : Schéma Régional Climat Air Énergie

SWAP : Passibilité d'échanger une offre de marché vers une offre basée sur de l'ARENH, ou inversement, en cours d'exécution du contrat ("échange" en français)

T

TEARA : Territoire d'Énergie Auvergne-Rhône-Alpes - association des 13 syndicats d'énergie d'auvergne-Rhône-Alpes

TCFE : Taxes sur la Consommation Finale d'Électricité

TEPCV : Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte

THD : Très Haut Débit

THT : Très Haute Tension (Haute Tension B)

TPN : Tarif de Première Nécessité, remplacé depuis le 1er janvier 2018 par le Chèque Énergie

TRNEE : Table Ronde Nationale sur l'Efficacité Énergétique

TRV : Tarifs Réglementés de Vente

TURPE : Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité, lequel rémunère les activités d'ENEDIS et de RTE

U à Z

USéRAA : Union des Syndicats d'Énergie Rhône Alpes et Auvergne

VRG : Valorisation des Remises Gratuites au concessionnaire des ouvrages réalisés par l'autorité concédante

“ Visitez le site du SIEG

www.sieg63.com ”



The screenshot shows the homepage of the SIEG website. At the top, there is a banner with the SIEG logo and the text "Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme". Below the banner, the date "16 Novembre 2016" is displayed. The main content area is titled "Accueil" and features a central paragraph about the SIEG's role in electricity distribution and maintenance. To the left, there is a navigation menu with links such as "Accueil", "Présentation", "Nos missions", "Maîtrise d'ouvrage des travaux", "Actes Administratifs (Délibérations,...)", "Statuts du SIEG", "Groupement Achat Electricité", "Nos coordonnées", and "Nous contacter". To the right, there is a sidebar with links for "Actualités", "Informations pratiques", "Téléchargements", "Documents AG", "SIEG 2014 : Election", and "Compte-Rendus AG". A quote from Bernard VEISSIERE, Président du SIEG, is featured in the center, along with a button for "Groupement Achat Electricité".

16 Novembre 2016

Accueil

Propriétaire du réseau public d'électricité basse et moyenne tension, le S.I.E.G représente les collectivités du Puy-de-Dôme et exerce le contrôle des distributions d'énergie électrique dans tout le département. Il intervient en électrification sur les communes rurales et réalise les aménagements esthétiques sur certaines communes urbaines. Il effectue également des travaux neufs et d'entretien sur les réseaux d'éclairage public et sur d'autres réseaux privés des collectivités locales.

“ Le Syndicat puise sa force et sa légitimité dans la mutualisation des moyens techniques et financiers et dans sa capacité à apporter une réponse adaptée à chaque projet présenté par ses adhérents. La volonté des élus du S.I.E.G. est d'apporter le meilleur service public possible aux usagers dans le domaine de l'électricité. ”

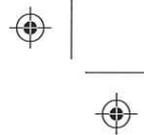
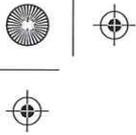
Bernard VEISSIERE, Président du SIEG

Groupement Achat Electricité

SIG :
Système d'Information Géographique EP

Actualités
Informations pratiques
Téléchargements
Documents AG
SIEG 2014 : Election
Compte-Rendus AG

N'oubliez pas le SIG - Système d'Information Géographique en éclairage public - pour la déclaration des pannes et la visualisation de votre parc EP sur www.sieg63.com



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ
DU PUY-DE-DÔME**

36 rue de Sarliève
Centre d'Affaires du Zénith
CS 20004
63808 COURNON D'AUVERGNE
Tél. 04 73 34 24 10
Fax 04 73 34 19 13
sieg63@sieg63.com
www.sieg63.com

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20191216-DELI20191216493
-DE
Date de télétransmission : 07/01/2020
Date de réception préfecture : 07/01/2020

